



La négociation annuelle sur les salaires a débuté et on ne peut pas dire sous les meilleurs hospices pour les salariés d'ASF. Les propositions de la Direction n'étant absolument pas à la hauteur de l'attente des salariés, et sans une mobilisation massive de ces derniers, l'augmentation générale sera encore au rabais comme les années précédentes et ne comblera même pas l'inflation.

En conséquence, le syndicat CGT ASF a déposé un préavis de grève pour la journée du 5 février 2019 :

**Ce préavis débutera le lundi 4 février 2019
20h et se terminera mercredi 6 février 6h**

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, avec les revendications suivantes :

- **une augmentation générale pour tous les salariés à la hauteur de la très bonne santé financière d'ASF soit 100€ bruts/mois sur 13 mois**
 - Pour une augmentation du pouvoir d'achat :
- **Retour à la gratuité totale des péages pour les salariés, retraités et futurs embauchés**
 - **Arrêt de la perte des acquis sociaux**
 - **Revalorisation des taux de rémunération des heures d'astreintes et d'interventions sans chantage à la dénonciation des conventions d'entreprise**
 - **Augmentation des indemnités d'éloignement et kilométriques**
- Remplacement de tous les départs des salariés par des embauches extérieures en CDI
 - Aménagement des fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux, par des départs anticipés à organiser dans une nouvelle convention d'entreprise

